

Mr Séjourné et Mme Barreau

Le 19 octobre 2020,

53230 COSSE LE VIVIEN

Mr le commissaire enquêteur,
Parc éolien de Montjean,

Par ce courrier, et suite à la consultation du dossier concernant le projet du parc éolien prévu sur la commune de Montjean, nous souhaitons nous exprimer sur nos vives inquiétudes, et, si le parc éolien devait être construit, solliciter des mesures de réduction et de compensation des impacts humains et financiers.

Nous sommes aménagés à la petite lande depuis 2013, notre espace de vie avec nos enfants se passe essentiellement du côté où le projet éolien est prévu, et cela nous inquiète fortement puisque de notre terrasse ou même de notre piscine, nous aurons en pleine vue ces nouvelles éoliennes. Vous trouverez ci-joint des photos de nos espaces de vie auxquels nous serons confrontés, ainsi vous pourrez apprécier le préjudice visuel. Nous vous demandons donc de nous présenter de nouveaux montages photos avec prises de vue à partir de nos espaces de vie actuel.

Nous sommes défavorables à ce projet, en raison, d'une part de la hauteur des éoliennes (200m en haut de palles), qui nous semble complètement démesurée, plus de 70 mètres d'écart avec les autres éoliennes du parc de Cossé le vivien, et, d'autre part par le non-alignement avec les autres éoliennes déjà implantées. Cela présente un vrai point négatif sur le paysage global de nos campagnes.

Etant déjà à proximité du parc éolien de Cossé le vivien, nous en connaissons les nuisances visuelles et auditives. Ce qui explique nos craintes à terme sur les répercussions possibles pour notre santé et celles de nos jeunes enfants, surtout le fait d'être au milieu de 2 parcs éoliens : n'y aura-t-il pas des résonnances entre les éoliennes ?

Enfin, nous pouvons objectivement craindre une moins-value de 25% sur notre propriété acquise en 2013 pour notre habitation et en 2018 pour notre gîte, ainsi qu'une perte sur notre accueil touristique. Un gîte à 20m de notre habitation, récemment ouvert, depuis Août dernier, par lequel notre objectif est d'offrir un endroit reposant, calme et apaisant au vu des vertus de la campagne. Lors de notre achat (en 2018), pour ce projet d'accueil aux touristes, nous avons établi notre prêt en fonction des locations, avec une grosse crainte de voir nos réservations à la baisse ce qui nous mettra en difficulté pour le remboursement du prêt. C'est ainsi que l'on vous demande une indemnisation de cette perte financière.

Nous demandons à la société chargée de ce projet éolien :

- 1) De nous apporter des diagnostics fiables sur les présences possibles et les effets sur notre santé des infrasons, des courants électriques parasites en lien avec une étude géobiologique sur le site de nos 2 propriétés.
- 2) La plantation d'une haie bocagère sur toute la longueur de la parcelle agricole, ainsi que sur notre propriété afin de nous protéger des nuisances visuelles et du bruit des éoliennes.
- 3) La rénovation de notre habitation est vieillissante et n'est donc pas munie de fenêtres à isolation phonique, nous vous demandons la prise en charge financière du changement de nos menuiseries de façon à nous protéger des nuisances sonores. (2 vélux, 2 fenêtres, 1 porte d'entrée et 2 baies vitrées)

Nous demandons à rencontrer le plus rapidement possible les représentants de la société VALECO-SARL Parc éolien du Mécorbon, afin d'échanger ensemble et de trouver des accords qui permettraient de rendre acceptable les nuisances visuelles, auditives et de compenser les préjudices financiers consécutifs à l'implantation de ces éoliennes.

Nous comptons sur la prise en compte des demandes ci-dessus exprimées, on vous prie, Monsieur, de recevoir nos salutations distinguées.

Benoît Séjourné et Paméla Barreau



